

QUESTIONNAIRE

Enquête sur le recours aux heures supplémentaires et complémentaires par les entreprises des secteurs concurrentiels non agricoles – volet salariés

1. Travaillez-vous encore dans l'entreprise qui vous employait au 31 décembre 2008 ?
(oui s'il y a eu congés parentaux ou longue maladie mais travail effectué dans l'entreprise en 2009)
- 1.oui
 - 2.non

Si Q1=non

2. Quelle est votre situation professionnelle ?

- 1.Vous travaillez dans une autre entreprise
- 2.Vous êtes en recherche d'emploi
- 3.Vous avez cessé de travailler...
- 4.Autre situation

Si Q1=2

- 3A Depuis quand y travaillez-vous ? (années)

SI Q3A= 2007 ou 2008 (mois)

3B

Description de l'emploi

4. Quel est le type de votre contrat de travail ?

- 1.CDI (Contrat à durée indéterminée)
- 2.CDD (Contrat à durée déterminée autre que saisonnier)
- 3.Contrat saisonnier
- 4.Contrat d'intérim
- 5.Contrat d'apprentissage
- 6.Autre
- 7.nsp

si Q1=2 ou Q4=3 ou 4 ou 5 Arrêt du questionnaire

Si Q4= 2 ou 6

6. Quelle est la durée totale de ce contrat (en mois) ?
(si l'interviewé déclare plusieurs contrats, on parle du contrat en cours)

7. Dans cet emploi, travaillez-vous à temps partiel ?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q7= oui poser Q8 à Q13

8. Actuellement, avez-vous plusieurs employeurs ?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q8 = oui

Pour les questions suivantes, ne répondez que pour votre emploi dans votre entreprise principale actuelle, pour laquelle vous avez effectué le plus d'heures en 2009.

9. Quel est le type de votre temps partiel ?

1. Moins d'un mi-temps (< 50 %)
2. Mi-temps (50 %)
3. Entre mi-temps et moins d'un 4/5e / 80%
4. 4/5e / 80 %
5. Plus de 80 %

10. Combien d'heures sont prévues par votre contrat de travail ?

10A heures par semaine

10B heures par mois

11. Combien d'heures supplémentaires ou complémentaires maximum sont prévues par votre contrat de travail ?

11A heures par semaine

11B heures par mois

12. Les jours où vous travaillez, avez-vous une ou plusieurs interruptions de travail au cours de la même journée ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

Si Q12=oui

13. Quelle est la durée totale de ces interruptions ?

1. 1 heure maximum par jour
2. 2 heures maximum par jour
3. 3 heures maximum par jour
4. Plus de 3 heures par jour
5. nsp

14. Dans votre emploi, êtes-vous :

- 1.Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2.Ouvrier qualifié, hautement qualifié
- 3.Employé de bureau, employé de commerce, personnel de service
- 4.Technicien, agent de maîtrise, VRP (non cadre)
- 5.Ingénieur, cadre

**Q14r non cadre (si q14= 1 à 4)
cadre (si q14=5)**

Organisation du temps de travail

15. En moyenne, combien d'heures travaillez-vous par semaine ?

On parle ici de la durée effective (« en moyenne »)

16. Combien de jours par semaine travaillez-vous habituellement ?

(en moyenne, sur les périodes de travail)

17. Etes-vous au forfait annuel en jours ?

Le forfait en jours temps de travail est en nombre de jour par an, et non pas en nombre d'heures par semaine, comme par exemple : 35h ou 38h par semaine

Si l'interviewé n'est pas sûr de lui, il a été codé « nsp »

Si nombre annuel d'heures à effectuer (par exemple 1607 heures) , il a été codé « non »

1. Oui
2. Non
3. nsp

Si Q17=oui

18. Combien de jours de travail par an sont prévus dans votre forfait ?

19. A quel type de contrôle horaire êtes-vous soumis ?

1. Horloge pointeuse, badgeuse
2. Signature, fiche horaire et assimilé
3. Contrôle par l'encadrement
4. Aucun contrôle
5. Autre
6. nsp

20. Vos horaires sont-ils ... ?

1. Les mêmes d'une semaine sur l'autre
2. des Horaires alternés : 2 x 8, 3 x 8, équipes...
3. des Horaires variables d'une semaine sur l'autre
4. Des horaires variables selon les saisons
5. nsp

21. Travaillez-vous le soir, entre 20 heures et minuit... ?

(nous parlons du travail sur le lieu de travail uniquement)

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

22. Travaillez-vous de nuit, entre minuit et 5 heures du matin... ?

(nous parlons du travail sur le lieu de travail uniquement)

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

23. Travaillez-vous le samedi ?

(nous parlons du travail sur le lieu de travail uniquement)

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

24. Travaillez-vous le dimanche ?

(nous parlons du travail sur le lieu de travail uniquement)

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

Contexte conjoncturel dans l'entreprise

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur la situation de l'établissement qui vous emploie. S'il y a plusieurs établissements ou sites dans votre entreprise, répondez pour celui où vous travaillez actuellement.

25. Diriez-vous que la situation économique depuis début 2009 de l'établissement qui vous emploie est...

1. Très bonne
2. Bonne
3. Stable / moyenne
4. Mauvaise
5. Très mauvaise
6. nsp

26. Depuis le début de l'année 2009, pensez-vous que l'établissement qui vous emploie...
(possibilité de réponses multiples)

1. A augmenté ses effectifs de salariés
2. A réduit ses effectifs de salariés
3. N'a ni augmenté, ni réduit ses effectifs (exclu)
4. nsp

Si Q26=1 ou 2

Q26b Quel type de contrat a été concerné par ce changement des effectifs ?

(possibilité de réponses multiples)

1. Des CDI
2. Des CDD
3. Des contrats d'intérim
4. nsp

27. Depuis le début de l'année 2009, avez-vous été au chômage technique ou en chômage partiel ?

1. Oui
2. Non

28. Depuis le début de l'année 2009, vous a-t-on imposé de prendre des jours de congés autres que des RTT à certains moments ?

1. Oui
2. Non

Si Q28 =oui

29. Pourquoi vous a-t-on imposé de prendre des jours de congés à certains moments?

(possibilité de réponses multiples)

1. pour éviter le chômage partiel
2. parce que la situation économique actuelle de votre entreprise l'impose
3. parce que l'entreprise ferme chaque année à dates fixes
4. autre
5. nsp

30. Depuis le début de l'année 2009, vous a-t-on interdit de prendre vos congés (hors RTT) à certains moments ?

1. Oui
2. Non

Si Q30=oui

31. Pourquoi vous a-t-on interdit de prendre vos congés à certains moments ?
(possibilité de réponses multiples)

1. parce que la situation économique actuelle de votre entreprise l'impose
2. parce que l'entreprise ferme chaque année à dates fixes
3. autre
4. nsp

Bilan rapide heures supplémentaires / complémentaires

Nous allons maintenant parler des heures de travail au-delà de celles prévues par votre contrat de travail.

Si Q7=non, poser q32 à q41 (temps plein)

32. Depuis le début de l'année 2009, avez-vous effectué des heures supplémentaires, payées ou non ?

(si le cadre se dit non concerné par les heures supplémentaires :non renseigné nr)

1. Oui
2. Non
3. nr

Si Q32=oui poser q33 à q39

33. Vous en avez fait :

1. Chaque jour de travail
2. Au moins une fois par semaine
3. Au moins une fois par mois
4. Au moins une fois par trimestre
5. Moins fréquemment
6. nsp

34. Ces heures supplémentaires ont-elles été payées ?

1. Oui
2. Non
3. Certaines ont été payées, d'autres non
4. Autre
5. nsp

Si Q34 = 1 ou 3

35. Elles ont été payées ...

1. Comme des heures normales
2. Plus que des heures normales
3. Certaines ont été payées comme des heures normales, d'autres plus
4. Autre
5. nsp

Si Q34 = 1 ou 3

36. Ont-elles été payées de façon non déclarées ?

1. Oui
2. Non
3. Certaines oui, d'autres non
4. autre
5. nsp

37. Ces heures supplémentaires ont-elles donné lieu à un repos compensateur ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.Certaines oui, d'autres non
- 4.nsp

Si Q34=2 et Q37=1

38. Le temps de repos accordé était-il équivalent au nombre d'heures supplémentaires ?

- 1.Oui, 1 heure supplémentaire a été compensée par une heure de repos
- 2.Non, le temps de repos était supérieur au nombre d'heures supplémentaires
- 3.Non, le temps de repos était inférieur au nombre d'heures supplémentaires
- 4.nsp

39. Au cours du dernier mois, combien d'heures supplémentaires avez-vous fait au total ?

- 1.De 1h à moins de 3h
- 2.De 3h à moins de 6h
- 3.De 6h à moins de 10h
- 4.10h ou plus
- 5.Aucune
- 6.nsp

40. Souhaiteriez-vous faire

si Q32= non ou null : des heures supplémentaires

si Q32=oui : plus d' heures supplémentaires ?

(si le cadre se dit non concerné par les heures supplémentaire, non renseigné nr

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nr

Si Q32 =oui et Q40 = non

41. Auriez-vous préféré faire moins d'heures supplémentaires ?

- 1.Oui, j'aurais préféré en faire moins
- 2.Oui, j'aurais préféré ne pas en faire du tout
- 3.Non, je suis satisfait du nombre d'heures supplémentaires que j'ai fait
- 4.nsp

Si Q7= oui poser q42 à q47 (temps partiel)

42. Depuis le début de l'année 2009, vous est-il arrivé de travailler au-delà de la durée prévue par votre contrat en faisant des heures supplémentaires ou complémentaires, payées ou non ?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q42 = oui poser q43 à q45

43. Vous en avez fait :

- 1.Chaque jour de travail
- 2.Au moins une fois par semaine
- 3.Au moins une fois par mois
- 4.Au moins une fois par trimestre
- 5.Moins fréquemment
- 6.nsp

44. Quelle compensation avez-vous obtenu pour ces heures supplémentaires ou complémentaires ?

- 1.Elles étaient payées comme des heures normales
- 2.Elles étaient payées plus que des heures normales
- 3.Elles étaient récupérées sous forme de repos
- 4.Elles n'étaient ni payées, ni récupérées sous forme de repos (->exclu)
- 5.autre
- 6.nsp

45. Au cours du dernier mois, combien d'heures supplémentaires et complémentaires avez-vous fait environ au total ?

- 1.De 1h à moins de 3h
- 2.De 3h à moins de 6h
- 3.De 6h à moins de 10h
- 4.10h ou plus
- 5.Aucune
- 6.nsp

46. Souhaiteriez-vous faire

si Q42= non : des

si Q42=oui : plus d'

heures supplémentaires ou complémentaires ?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q42 = oui et Q46=non

47. Auriez-vous préféré faire moins d'heures supplémentaires ou complémentaires ?

- 1.Oui, j'aurais préféré en faire moins
- 2.Oui, j'aurais préféré ne pas en faire du tout
- 3.Non, je suis satisfait du nombre d'heures supplémentaires que j'ai fait
- 4.nsp

Loi TEPA : connaissance, changements induits et point de vue de l'enquêté

Nous allons maintenant parler de la loi TEPA d'octobre 2007 : il s'agit des mesures d'exonération de cotisations sociales et d'impôts, sur les heures supplémentaires et complémentaires.

48. Avez-vous entendu parler de ces mesures prises il y a 2 ans?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q3A<= 2007 (travaillent dans l'entreprise depuis au moins 2007) poser q49 + q49b + q49c

49. Depuis octobre 2007, dans votre entreprise, avez-vous l'impression que votre employeur a fait faire à certains moments :

- 1.plus d'heures supplémentaires qu'avant octobre 2007
- 2.autant d'heures supplémentaires qu'avant
- 3.moins d'heures supplémentaires qu'avant
- 4.II n'y a jamais eu d'heures supplémentaires dans mon entreprise
- 5.nsp

49b. Avez-vous l'impression que votre employeur a eu moins recours à l'intérim depuis octobre 2007 qu'avant cette date ?

(non si l'employeur n'a jamais eu recours à l'intérim)

1. Oui
2. Non
3. nsp

49c. Avez-vous l'impression que votre employeur a moins embauché depuis octobre 2007, qu'avant cette date ?

1. Oui
2. Non
3. nsp

Si (Q49=1) ou (Q49b=oui) ou (Q49c=oui)

**50. Vous venez de me dire que votre employeur depuis octobre 2007 :
a fait faire plus d'heures supplémentaires, (afficher si Q49=1)
a eu moins recours à l'intérim, (afficher si Q49b = oui)
a moins embauché (afficher si Q49c= oui)**

Avez-vous l'impression que ces changements depuis octobre 2007 sont liés à la loi TEPA favorisant les heures supplémentaires ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

51. Depuis octobre 2007, dans votre entreprise, y a-t-il eu des démarches collectives des salariés ou de leurs représentants pour faire plus d'heures supplémentaires ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

Si Q51=oui

52. Par qui les démarches ont-elles été faites ?

(possibilité de réponses multiples)

- 1.Par des salariés d'un service, d'un atelier...
- 2.Par des délégués ou des représentants du personnel
- 3.Autre
- 4.nsp

53. Depuis octobre 2007, dans votre entreprise y a-t-il eu des démarches collectives pour faire moins d'heures supplémentaires ou pour les refuser ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

Si Q53=oui

54. Par qui les démarches ont-elles été faites ?

(possibilité de réponses multiples)

- 1.Par des salariés d'un service, d'un atelier...
- 2.Par des délégués ou des représentants du personnel
- 3.autre
- 4.nsp

55. Depuis octobre 2007, personnellement avez-vous déjà demandé à faire des heures supplémentaires ou à en faire plus ?

(si le cadre se dit non concerné par les heures supplémentaires, non renseigné nr)

Si nr aller en Q61

- 1.oui
- 2.non
- 3.nr

Si Q55=oui

56. Avez-vous obtenu satisfaction ?

- 1.Oui, j'ai fait plus d'heures supplémentaires ou complémentaires
- 2.Non
- 3.autre

Si Q55=non

57. Pourquoi n'avez-vous pas fait cette demande de faire plus d'heures supplémentaires ?

(possibilité de réponses multiples)

- 1.Vous ne souhaitez pas en faire plus
- 2.Vous étiez opposé à cette mesure en faveur des heures supplémentaires
- 3.Vous saviez que ça ne serait pas possible
- 4.autre
- 5.nsp

Si Q49 ≠ 4

58. Depuis octobre 2007, personnellement, avez-vous déjà refusé de faire des heures supplémentaires?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q58=oui

59. Pourquoi avez-vous refusé de faire des heures supplémentaires ?

(possibilité de réponses multiples)

- 1.Vous estimez faire déjà assez d'heures
- 2.Parce que les heures supplémentaires ne sont pas payées
- 3.Vous pensez qu'il vaudrait mieux embaucher
- 4.A cause de contraintes familiales ou personnelles
- 5.Vous n'avez pas les capacités de faire plus d'heures
- 6.autre
- 7.nsp

Si Q58=oui

60. Ce refus de faire des heures supplémentaires a-t-il eu ou risque-t-il d'avoir des conséquences négatives pour vous ?

(possibilité de réponses multiples)

1. Oui, menace de licenciement
2. Oui, changement de poste
3. Oui, autres sanctions ou menaces
4. Non -> exclu
5. nsp

Loi PA

La loi sur le pouvoir d'achat du 8 février 2008 donne des possibilités de rachat de jours de congés ou de RTT par l'employeur.

61. Avez-vous entendu parler de cette loi ?

1. oui
2. non

62. Avez-vous droit à des jours de RTT en plus de vos congés

1. oui
2. non

Si Q62 = oui poser q63 à q72

63. A combien de jours RTT avez-vous droit par an ?

Si Q63 = nsp

63 b. citer tranches

1. Moins de 5 jours
2. De 5 à 9 jours
3. De 10 à 14 jours
4. De 15 à 19 jours
5. 20 jours ou plus
6. nsp

64. De combien de jours de RTT pouvez-vous disposer comme vous le souhaitez ?

65. Vos jours de RTT peuvent-ils être accolés aux jours de congés légaux ?

1. Oui
2. Non
3. nsp

66. Depuis le début de l'année 2009, avez-vous demandé le rachat de jours de RTT ?

1. Oui
2. Non

Si Q66=oui

67. Cela vous a-t-il été accordé ?

1. Oui
2. Non
3. nsp

Si Q67=oui

68. Combien en avez-vous racheté ?

Si Q67= non

69. Quelle(s) raison(s) vous a donnée(s) votre employeur ?

1. La charge de travail de l'entreprise était insuffisante
2. C'est trop compliqué à mettre en œuvre
3. autre
4. nsp

Si Q66=non

70. Pourquoi n'avez-vous pas demandé le rachat de jours de RTT ?

1. Vous ne saviez pas que c'était possible
2. Vous avez besoin de ces jours de repos
3. Vous n'êtes pas intéressé par cette possibilité
4. Ce n'est pas prévu dans votre entreprise
5. autre
6. nsp

si q64≠ 0 poser q71

71. Depuis le début de l'année 2009, vous a-t on déjà imposé de prendre des jours RTT alors qu'ils étaient normalement à votre convenance ?

1. Oui
2. Non
3. nsp

72. Depuis le début de l'année 2009, votre hiérarchie a-t elle déjà refusé que vous preniez des jours RTT ?

1. Oui
2. Non
3. nsp

CET et rachat de jours

Nous allons maintenant parler du compte épargne temps (CET), qui permet par exemple d'accumuler des jours de congé pour les reporter.

73. Est-il possible dans votre entreprise d'ouvrir un compte épargne temps (CET) ?

1. oui
2. non
3. nsp

Si Q73=oui

74. Êtes-vous titulaire d'un compte épargne temps (CET) ?

1. oui
2. non
3. nsp

Si Q74 = oui poser q75 à q84

75. Depuis quand êtes-vous titulaire de ce compte épargne temps (CET) ?

1. Moins d'un an
2. Entre un et deux ans
3. Entre deux et cinq ans
4. Plus de cinq ans
5. nsp

76. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous ouvert un compte épargne temps?

1. Il vous a été affecté d'office
2. Votre employeur vous a incité à en ouvrir un pour reporter vos congés
3. Vous avez choisi d'en ouvrir un pour pouvoir reporter vos congés quand cela vous arrange
4. Pour pouvoir vous faire payer les jours de congés épargnés
5. Pour cesser progressivement votre activité ou anticiper votre retraite
6. autre
7. nsp

77. Combien de jours avez-vous actuellement épargné sur ce compte épargne temps (CET) ?

78. Depuis le début de l'année 2009, avez-vous demandé le rachat de jours déposés sur votre compte épargne temps (CET) ?

1. Oui
2. Non
3. nr

Si Q78=oui

79. Cela vous a-t-il été accordé ?

1. Oui
2. Non

Si Q79=oui

80. Combien en avez-vous racheté ?

Si Q79=non

81. Quelle(s) raison(s) a donné votre employeur pour justifier son refus ?

1. La charge de travail de l'entreprise était insuffisante
2. C'est trop compliqué à mettre en œuvre
3. autre
- 4 nsp

Si Q78=non

82. Pourquoi n'avez-vous pas demandé le rachat de jours déposés sur votre compte épargne temps (CET) ?

1. Vous ne saviez pas que c'était possible
2. Vous n'êtes pas intéressé par cette possibilité
3. le rachat n'est pas possible dans votre entreprise
- 4 nsp

83. Depuis le début de l'année 2009, vous a-t-on déjà imposé d'utiliser des jours de repos qui étaient sur votre compte épargne temps (CET) ?

1. Oui
2. Non

84. Depuis le début de l'année 2009, vous a-t-on déjà refusé de prendre des jours de repos qui étaient sur votre compte épargne temps (CET) ?

1. Oui
2. Non

Si Q17 = oui poser q85 à q89 (salarié au forfait en jours)

85. Depuis le début de l'année 2009, avez-vous demandé à renoncer à des jours de congés en contrepartie du paiement majoré de ceux-ci ?

1. Oui
2. Non

Si Q85=o*ui*

86. Cela vous a-t-il été accordé ?

- 1.Oui
- 2.Non

Si Q86=*oui*

87. Combien en avez-vous racheté ?

Si Q86=*non*

88. Quelle(s) raison(s) a données votre employeur pour justifier son refus ?

(possibilité de réponses multiples)

- 1.La charge de travail de l'entreprise était insuffisante
- 2.C'est trop compliqué à mettre en œuvre
- 3.Autre
4. nsp

Si Q85=*non*

89. Pourquoi n'avez-vous pas demandé à renoncer à des jours de congés en contrepartie du paiement majoré de ceux-ci ?

- 1.Vous ne saviez pas que c'était possible
- 2.Vous avez besoin de prendre ces jours de congé
- 3.Vous n'êtes pas intéressé par cette possibilité
- 4.Ce n'est pas prévu dans votre entreprise
- 5.nsp

Si Q67=*oui* ou Q79=*oui* ou Q86=*oui* (salarié ayant racheté des jours)

90. La possibilité de racheter des jours de congé ou de RTT existait-elle déjà dans votre entreprise avant la loi de février 2008 ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

90B Pour conclure sur ces mesures favorisant les heures supplémentaires et les rachats de jours de congés, estimez-vous qu'elles ont été appliquées dans votre entreprise ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

Si Q90B=*oui*

91. Pour vous personnellement, ces mesures ont-elles permis d'augmenter votre revenu au-delà des augmentations habituelles ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.nsp

Si Q90B = *oui*

92. A votre avis, dans votre entreprise, les heures supplémentaires et les rachats de jours représentent:

(possibilité de réponses multiples)

- 1.un moyen pour une partie des salariés seulement d'augmenter leur salaire en travaillant plus
- 2.un moyen pour tous les salariés d'augmenter leur salaire en travaillant plus
- 3.des pertes d'emplois
- 4.un moyen de limiter la hausse des salaires
- 5.autre
- 6.nsp

Module de cadrage

93. Vivez-vous en couple ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.Refus

Si Q93=oui

94. Est-ce que votre conjoint(e) travaille ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.Refus

**95. Combien avez-vous d'enfants à charge dans votre foyer?
0 à 12**

Si Q95 ≠ 0

96. Combien y a-t-il d'enfants de moins de 18 ans dans votre foyer ?

**97. Quel est votre salaire mensuel net en comptant les primes ?
(Si plusieurs emplois, inclure l'ensemble des salaires (y compris retraites éventuelles))**

- 1.Moins de 500 euros
- 2.De 500 à moins de 1 000 euros
- 3.De 1 000 à moins de 1 250 euros
- 4.De 1 250 à moins de 1 500 euros
- 5.De 1 500 à moins de 2 000 euros
- 6.De 2 000 à moins de 2 500 euros
- 7.De 2 500 à moins de 3 000 euros
- 8.De 3 000 à moins de 5 000 euros
- 9.De 5 000 à moins de 8 000 euros
- 10.8 000 euros et plus
- 11.Refus ou nsp

Si Q94=oui

98. Quel est le revenu mensuel net primes comprises de votre conjoint ?

- 1.Moins de 500 euros
- 2.De 500 à moins de 1 000 euros
- 3.De 1 000 à moins de 1 250 euros
- 4.De 1 250 à moins de 1 500 euros
- 5.De 1 500 à moins de 2 000 euros
- 6.De 2 000 à moins de 2 500 euros
- 7.De 2 500 à moins de 3 000 euros
- 8.De 3 000 à moins de 5 000 euros
- 9.De 5 000 à moins de 8 000 euros
- 10.8 000 euros et plus
- 11.Refus ou nsp